



DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE



Conformément à l'arrêté municipal du 15 mars 2024, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Moncourt-Fromonville, 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant			
Dénomination sociale :			
Numéro SIREN :			
Adresse :	N°		Rue
	Ville		

Démarchage			
Objet du démarchage			
Période du démarchage	Du		Au
			inclus
Rues prospectées			

Démarcheurs			
Nom		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	
Nom		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	
Nom		Prénom	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Observations

Réservé à la Mairie	
Reçu le	
Dossier complet et valide	
Dossier incomplet et non valide	
Réponse faite le	
Cachet et signature	

Document à retourner au poste de Police Municipale de Moncourt-Fromonville, Parc du château - route de Moret
77140 Moncourt-Fromonville ou par courriel accompagné d'un extrait K-bis de moins de trois mois et des cartes professionnelles
des agents exerçant :

police.municipale@moncourt-fromonville.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de Police Municipale pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé "porte à porte", qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services.

Le démarchage étant soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

L'arrêté municipal du 15 mars 2024 oblige tout démarcheur à se déclarer en Mairie auprès du service de Police Municipale.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Police Nationale et de la Direction Départementale de Protection des Populations Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la Police Municipale de MONCOURT-FROMONVILLE - tel : 06.27.84.23.80 - courriel : police.municipale@moncourt-fromonville.fr

République Française
Département de Seine et Marne



MAIRIE DE
MONCOURT-FROMONVILLE